

**BTS MÉTIERS DE L'AUDIOVISUEL**  
**OPTION GESTION DE PRODUCTION**

**ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE**  
**ET TECHNOLOGIE DES ÉQUIPEMENTS ET**  
**SUPPORTS - U3**

**SESSION 2021**

—————  
**Durée : 6 heures**  
**Coefficient : 4**  
—————

L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé.  
L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collègue » est autorisé.

**Le candidat doit gérer son temps en fonction des recommandations ci-dessous :**

- traiter la partie 1 relative à l'environnement économique et juridique pendant une durée de 3 heures ;
- traiter la partie 2 relative à la technologie des équipements et des supports pendant une durée de 3 heures.

**Les parties 1 et 2 seront rendues sur des copies séparées et ramassées à la fin de l'épreuve de 6 heures.**

**Documents réponse à rendre et à agraffer à la copie EEJ :**

DR 1 ..... page 34

**Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.**  
**Le sujet se compose de 34 pages, numérotées de 1/34 à 34/34.**

<b>BTS MÉTIERS DE L'AUDIOVISUEL - OPTION GESTION DE LA PRODUCTION</b>		<b>Session 2021</b>
<b>ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET JURIDIQUE ET TECHNOLOGIE DES ÉQUIPEMENTS ET SUPPORTS - U3</b>	<b>MVEJTES</b>	<b>Page : 1/34</b>

## SOMMAIRE

### LISTE DES DOCUMENTS TECHNIQUES :

ANNEXE 1 – Contrat de cession de droits d’auteur-scénariste.....	13 à 17
ANNEXE 2 – Tarifs Gaumont-Pathé archives.....	18
ANNEXE 3 – Extraits conventions avec les guichets de financement.....	19 à 20
ANNEXE 4 – Extrait convention de coproduction avec FRANCE TÉLÉVISIONS .....	21
ANNEXE 5 – Caractéristiques techniques FS5 MII.....	22 à 25
ANNEXE 6 – Documents techniques objectifs Sony.....	26 à 27
ANNEXE 7 – Documentation ATOMOS .....	28
ANNEXE 8 – Documentation Fresnel HMI 1200W .....	29
ANNEXE 9 – Documentation groupe électrogène .....	30
ANNEXE 10 – Microphone SCHOEPS.....	31
ANNEXE 11 – NAS Synology.....	32
ANNEXE 12 – Cahier des charges FRANCE TÉLÉVISIONS .....	33

### Documents à rendre et à agraffer à la copie :

DR 1 – Document réponse 1 .....	34
---------------------------------	----

## PRÉSENTATION DU THÈME D'ÉTUDE

Keren Production est une société de production indépendante créée en 2012.

Société à responsabilité limitée au capital social de 7 500 €, elle est immatriculée au RCS sous le numéro de Siret : 750 473 225 000 19

Spécialisée dans le documentaire, la captation et la fiction, elle a pour code NAF : 5911A.

Depuis sa création en 2012, la société, implantée en Normandie et à Paris, déploie son activité en France et à l'international.

Keren production collabore avec de nombreux diffuseurs français et étrangers. Ses productions ont été sélectionnées et primées dans de nombreux festivals français et internationaux.

En 2021, Keren Production produit un documentaire de 52 minutes intitulé « Ma vie dessinée » co-écrit par Pierre DUVAL et Steven BORDIER et réalisé par Pierre DUVAL.

Ce dernier avait découvert, à l'occasion d'une exposition aux archives départementales de la Manche, la « Chronique illustrée » d'Arnaud de ROQUEFEUIL, aujourd'hui décédé.

Pendant plus de trente ans, de 1923 à 1955, celui-ci a livré un récit de sa vie sous une forme inédite pour l'époque : la bande dessinée. Il s'agit du récit d'un homme ordinaire devenu héros anonyme lors de la Seconde Guerre mondiale, où il a été résistant, prisonnier puis déporté au camp de Buchenwald. De ce trésor familial naît l'idée de faire découvrir cette histoire au grand public.

Cette chronique illustrée est la trame narrative et visuelle de « Ma vie dessinée ».

Le carnet à dessins d'Arnaud de ROQUEFEUIL, actuellement géré par six ayants-droits, constitue la matière première du documentaire.

Y seront associées des images d'archives pour souligner les moments clés du contexte historique ainsi que des images actuelles des lieux auxquels il est fait référence dans la bande dessinée.

Deux voix off serviront la trame du récit. Des effets sonores, des archives sonores et de la musique participeront à la narration sonore.

Le film est tourné en HD.

Diffusion et exploitation prévues :

- TV, TNT, France Multidiffusion, sur 5 ans
- Blu-Ray et DVD

*NB : Les noms et les chiffres ont été modifiés pour les besoins de l'examen*

<b>BTS MÉTIERS DE L'AUDIOVISUEL - OPTION GESTION DE LA PRODUCTION</b>		<b>Session 2021</b>
<b>ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET JURIDIQUE ET TECHNOLOGIE DES ÉQUIPEMENTS ET SUPPORTS - U3</b>	<b>MVEJTES</b>	<b>Page : 3/34</b>

## PARTIE 1 – ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE

### DOSSIER 1 - RELATION CONTRACTUELLE AVEC LES AUTEURS

La mise en œuvre du projet a été longue. Il s'est écoulé plus de cinq ans entre la genèse du projet et sa concrétisation.

**Problématique : l'assistant de production est chargé de vérifier que les contrats avec les auteurs sont conformes à la réglementation en vigueur.**

Les questions font référence à l'annexe 1.

- 1.1 **Relever**, dans le préambule du contrat d'écriture de Pierre Duval, les informations qui se réfèrent à des relations contractuelles antérieures.
- 1.2 **En déduire** les possibilités offertes au producteur par ces options.
- 1.3 **Lister** les différentes rémunérations prévues pour le scénariste en les classant en deux catégories.
- 1.4 **Énumérer** les documents qui doivent être remis par la production au scénariste sachant que ce dernier déclare ses droits d'auteurs en salaires et traitements.
- 1.5 **Compléter** le **document-réponse 1- DR1-** pour établir le certificat de précompte correspondant à la signature du contrat de cession.
- 1.6 **Indiquer**, en justifiant la réponse, les composantes du droit moral dont il est question dans le contrat de cession de droits d'auteur scénariste.
- 1.7 **Expliquer** pourquoi l'autorisation de l'auteur n'est pas nécessaire dans le cadre de l'audiodescription et n'apparaît pas de ce fait dans le contrat de cession.

## DOSSIER 2 - LA PRODUCTION DU DOCUMENTAIRE

À la lecture du scénario, le producteur avait anticipé de nombreuses contraintes.

**Problématique : l'assistant de production est chargé d'évaluer les contraintes juridiques.**

**2.1 Recenser** les droits spécifiques à obtenir afin de sécuriser l'exploitation du documentaire.

Une partie des images d'archives filmiques provient de Gaumont-Pathé Archives (**annexe 2**)  
L'extrait choisi a une durée de 1 min 22 s.

**2.2 Estimer** le coût d'utilisation, hors frais techniques, de ces images dans le cadre d'une diffusion télévisuelle.

Le réalisateur a déjà réfléchi aux différentes musiques qui viendront accompagner le récit :

- de la musique de Camille SAINT SAËNS (1835-1921), d'Ottorino RESPIGHI (1879-1936), musiques réinterprétées pour les besoins du film,
- la 9<sup>ème</sup> Symphonie de Ludwig Van BEETHOVEN (1770-1827) facturée par Koka Médias, éditeur de musiques d'illustration,
- des compositions originales de Pierre GOSSELIN.

**2.3 Expliciter** les obligations juridiques pour l'acquisition de la musique de Pierre GOSSELIN.

**2.4 Énumérer** les démarches nécessaires à l'obtention des autres droits musicaux envisagés.

**2.5 Préciser** les droits dont vont bénéficier les interprètes.

BTS MÉTIERS DE L'AUDIOVISUEL - OPTION GESTION DE LA PRODUCTION		Session 2021
ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET JURIDIQUE ET TECHNOLOGIE DES ÉQUIPEMENTS ET SUPPORTS - U3	MVEJTES	Page : 5/34

## DOSSIER 3- LA DIFFUSION DU DOCUMENTAIRE

La diffusion du documentaire est prévue courant juin 2022.

**Problématique : l'assistant de production est chargé de vérifier que l'ensemble du documentaire est conforme aux obligations juridiques et professionnelles.**

Les questions font référence aux **annexes 3 et 4**

- 3.1 Indiquer** les mentions légales obligatoires qui doivent figurer au générique du documentaire.
- 3.2 Citer** les **mentions** contractuelles qui doivent apparaître au générique à la demande des différents guichets de financement (**annexe 3**).
- 3.3 Expliquer** la **mention** exigée par la Région Normandie : « Avec le soutien de la Région Normandie en partenariat avec le CNC ».
- 3.4 Indiquer** la **raison** pour laquelle FRANCE TÉLÉVISIONS veut s'assurer de l'absence de « mentions ou allusions publicitaires » dans le programme (**annexe 4**).
- 3.5 Préciser** en **justifiant** pourquoi le placement de produit ne pourra pas être envisagé dans le documentaire.

BTS MÉTIERS DE L'AUDIOVISUEL - OPTION GESTION DE LA PRODUCTION		Session 2021
ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET JURIDIQUE ET TECHNOLOGIE DES ÉQUIPEMENTS ET SUPPORTS - U3	MVEJTES	Page : 6/34

## PARTIE 2 – TECHNOLOGIE DES ÉQUIPEMENTS ET SUPPORTS

Le synopsis du documentaire contient les informations suivantes :

« Il était promis à une vie dorée, à l'existence bien tracée d'un riche propriétaire terrien normand, héritier du domaine de Boucéel. Il aimait les bateaux, les voitures de luxe, les parties de chasse et... le dessin. A partir de 1923, Arnaud de ROQUEFEUIL a chroniqué sa vie sous une forme inédite pour l'époque : la bande dessinée.

Dans le documentaire, les cases s'animent, les effets sonores en renforcent la dramaturgie... Et aux événements dessinés par Arnaud de ROQUEFEUIL répondent extraits de films d'époque, photos d'archives et plans tournés aujourd'hui, sur les lieux et dans les décors qu'il a traversés. »

### DOSSIER 1 - CAPTATION

Le réalisateur souhaite obtenir des images avec une très faible profondeur de champ sur certains plans contemporains tournés pour le documentaire. Le chef opérateur choisit d'utiliser la caméra FS5 MII.

***Problématique : l'assistant de production doit valider les choix techniques de production conformément aux attentes artistiques et techniques.***

Les questions font référence aux **annexes 5, 6 et 7**.

**1.1 Définir** le terme profondeur de champ.

**1.2 Relever**, à partir de l'**annexe 5**, la taille du capteur et sa technologie.

**1.3 Expliciter** en quoi la taille du capteur influe sur la profondeur de champ.

Sur cette caméra le chef opérateur choisit d'utiliser l'objectif SELC1635G parmi les deux objectifs proposés par le loueur (**annexe 6**).

**1.4 Indiquer** avec quel paramètre de l'objectif le chef opérateur peut obtenir une faible profondeur de champ.

**1.5 Justifier** le choix de l'objectif SELC1635G par le chef opérateur prise de vues.

Sur l'**annexe 5**, il est indiqué que la caméra possède un filtre ND intégré.

**1.6 Expliquer** pourquoi ce filtre est utile pour obtenir une faible profondeur de champ.

Le chef opérateur a activé la fonction FOCUS PEAKING (assistance à la mise au point) sur ce moniteur de contrôle externe.

**1.7 Indiquer** l'utilité de cette fonction particulièrement avec de faibles profondeurs de champ.

BTS MÉTIERS DE L'AUDIOVISUEL - OPTION GESTION DE LA PRODUCTION		Session 2021
ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET JURIDIQUE ET TECHNOLOGIE DES ÉQUIPEMENTS ET SUPPORTS - U3	MVEJTES	Page : 7/34

Le chef opérateur choisit aussi de louer avec la caméra un filtre polarisant notamment pour les plans extérieurs du château et de la rivière l'entourant.

**1.8 Décrire** la fonction principale de cet accessoire pour ces plans.

Le film contient de nombreux plans des dessins produit par Arnaud De ROQUEFEUIL. Ces plans permettant de découvrir l'univers du créateur, le réalisateur souhaite pouvoir effectuer des mouvements dans les planches dessinées pour les dévoiler progressivement. Afin d'accéder à la demande du réalisateur le chef opérateur décide d'utiliser le mode 4K de la caméra.

**1.9 Expliquer** l'intérêt de filmer en « 4K » pour les plans sur la bande dessinée, le film étant finalisé en Full H.D.

Le chef opérateur image choisit en accord avec la production de mettre en œuvre un workflow permettant de larges possibilités de traitement des images enregistrées lors de l'étalonnage que ce soit pour les plans réels et les plans des dessins. Il choisit donc de tourner les images avec une courbe gamma SLOG3 pour pouvoir bénéficier de la dynamique de 14 diaphragmes de la caméra (**annexe 5**).

**1.10 Expliquer** l'intérêt de tourner avec une courbe gamma SLOG3 pour la postproduction à venir.

Les images tournées en SLOG3 présentent très peu de contraste avec un voile gris. Pour plus de confort et de sécurité lors du tournage et pour le monitoring vidéo, le chef opérateur utilise un moniteur de contrôle externe à la caméra, Atomos Shinobi SDI

Dans l'annexe 7, il est indiqué « Look up table (LUT) support », fonction permettant d'appliquer une LUT à l'image.

**1.11 Expliquer** l'utilité de l'application d'une LUT pour le visionnage des images lors du tournage ainsi que pour la postproduction.

**1.12 Relever** les deux interfaces numériques possibles pour interconnecter la caméra et le moniteur.

**1.13 Choisir** celle qui permet d'avoir la plus grande longueur de câbles possible entre caméra et moniteur.

## DOSSIER 2- ÉCLAIRAGE ET ALIMENTATION ÉLECTRIQUE

**Problématique : le chef opérateur et le chef électricien doivent mettre en œuvre des éclairages mobiles en extérieur. L'assistant de production doit vérifier l'adéquation du matériel avec les aspects artistiques et la sécurité sur le tournage.**

Les questions font référence aux **annexes 8 et 9**.

Une série de plans est tournée dans une cave où la lumière puissante du soleil provient d'un soupirail. Afin de renforcer et maîtriser l'éclairage, le chef opérateur met en place une rampe de 4 éclairages du modèle décrit à l'**annexe 8** à l'extérieur de la cave.

**2.1 Indiquer** la technologie utilisée pour la production de lumière par les lampes des projecteurs.

**2.2 Décrire** simplement son principe de fonctionnement.

BTS MÉTIERS DE L'AUDIOVISUEL - OPTION GESTION DE LA PRODUCTION		Session 2021
ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET JURIDIQUE ET TECHNOLOGIE DES ÉQUIPEMENTS ET SUPPORTS - U3	MVEJTES	Page : 8/34



**2.3 Désigner** les composants fournis nécessaires pour le bon fonctionnement du projecteur.

**2.4 Relever** la température de couleur des projecteurs.

**2.5 En déduire** si ces éclairages sont adaptés à la situation.

Pour alimenter électriquement les projecteurs, un groupe électrogène est requis.

**2.6 Préciser** la puissance électrique nominale d'un projecteur.

**2.7 Désigner** le groupe électrogène adapté pour l'alimentation des projecteurs parmi ceux proposés à l'**annexe 9**.

Dans la dotation de base du groupe électrogène, une protection différentielle et un piquet de terre sont fournis.

**2.8 Préciser** la nature de la protection électrique assurée par ces deux dispositifs.

### DOSSIER 3- PRISE DE SON

**Problématique : l'assistant de production est chargé de prévoir les consommables pour l'enregistrement sonore et la location du matériel pour le chef opérateur prise de son.**

Les questions font référence à l'**annexe 10**.

Le réalisateur souhaite produire la bande sonore en stéréophonie, notamment pour les ambiances sonores. À cette fin, le chef opérateur prise de son loue un couple stéréophonique Schoeps associé à l'enregistreur audio Sound Devices SD633.

**3.1 Justifier** l'intérêt artistique d'une prise de son stéréophonique pour ce mode de restitution sonore pour ce film.

**3.2 Relever** la directivité des capsules microphoniques.

**3.3 Préciser** si une alimentation externe particulière est requise pour ces microphones.

Le chef opérateur prise de son paramètre son enregistreur pour effectuer des prises de son avec les caractéristiques suivantes : 24 bits et 96 kHz.

**3.4 Calculer** le débit (en Mb/s) issu de la numérisation de ce système microphonique stéréophonique.

L'enregistreur utilise pour support des cartes SDXC de 32 Go.

**3.5 Calculer** le temps d'enregistrement possible avec ce système microphonique stéréophonique exprimé en minutes.

BTS MÉTIERS DE L'AUDIOVISUEL - OPTION GESTION DE LA PRODUCTION		Session 2021
ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET JURIDIQUE ET TECHNOLOGIE DES ÉQUIPEMENTS ET SUPPORTS - U3	MVEJTES	Page : 9/34

## DOSSIER 4 - POSTPRODUCTION

**Problématique :** *l'assistant de production est chargé d'organiser une séance de validation du pré-montage et du pré-étalonnage.*

Les questions font référence à l'**annexe11**.

La postproduction est réalisée dans les locaux de France 3 Normandie regroupant tous les moyens nécessaires tant pour l'image que l'audio et les finalisations. Toutes les régies et studios sont reliés en réseau à un même L.A.N. à l'aide de commutateurs (switchs). L'adresse du réseau est 172.20.0.0 et le masque de sous-réseau est 255.255.0.0 pour tous les équipements.

**4.1. Préciser** l'intérêt d'interconnecter les stations de travail à l'aide d'un réseau informatique.

**4.2. Indiquer** le nombre maximum de stations de travail possibles à intégrer dans ce sous-réseau.

La station d'étalonnage ne se connecte pas au serveur du réseau. Le paramétrage réseau est configuré comme suit :

The image shows a network configuration interface. It has two main sections for IPv4 and IPv6. The IPv4 section is set to 'Manuellement' (Manually) and shows an IP address of 173.20.0.5 and a subnet mask of 255.255.0.0. The IPv6 section is set to 'Automatiquement' (Automatically) and has empty fields for Router, Adresse IPv6, and Longueur du préfixe.

**4.3. Proposer** une modification des paramètres permettant à la station d'étalonnage de se connecter au serveur.

Afin d'assurer les sauvegardes du travail en cours de postproduction le prestataire propose plusieurs types de N.A.S. Les différents modèles sont proposés dans l'**annexe 11**

**4.4. Justifier** votre choix de modèle permettant d'effectuer les sauvegardes le plus rapidement.

Ces N.A.S. utilisent une technologie RAID5.

**4.5. Décrire** le mode de fonctionnement de cette technologie et son intérêt.

Les rushes vidéos tournés à l'aide de la caméra ont une durée totale de 20 heures.

Pour chaque rush tourné :

- un premier fichier est fourni (Codec XAVC Long GOP MPEG-4 AVC) à 50 Mbps ;
- un second fichier « proxy » est fourni (Codec H264) à 9 Mbps.

Les rushes audios ont une durée de 10 heures pour le son stéréophonique avec les paramètres audionumériques 24 bit - 96 kHz sur l'enregistreur audio Sound Devices SD633.

**4.6. Calculer** l'espace disque nécessaire en Go pour sauvegarder les rushes vidéos et audios sur le N.A.S.

Afin de pouvoir réaliser le montage, le chef opérateur a fourni des fichiers « proxy » produit par la caméra SONY FS5 MII à l'assistant de production pour le pré-montage.

**4.7. Expliquer** l'intérêt d'utiliser les fichiers « proxy » en phase de montage.

Afin de pouvoir réaliser le pré-étalonnage du programme, le monteur effectue une conformation transmise à l'étalonneur.

**4.8. Expliciter** cette opération.

Le film utilise des archives films au ratio 1,33.

**4.9. Décrire** le rendu d'image quand ces archives seront insérées dans le montage final au ratio 16/9.

**4.10. Proposer** une solution pouvant être mise en œuvre pour obtenir une continuité de ratio sur l'intégralité du film en préservant l'aspect esthétique des archives.

## DOSSIER 5- FINALISATION

**Problématique : l'assistant de production est chargé de la validation technique des fichiers P.A.D. et de leurs livraisons.**

Les questions font référence à l'**annexe 12**.

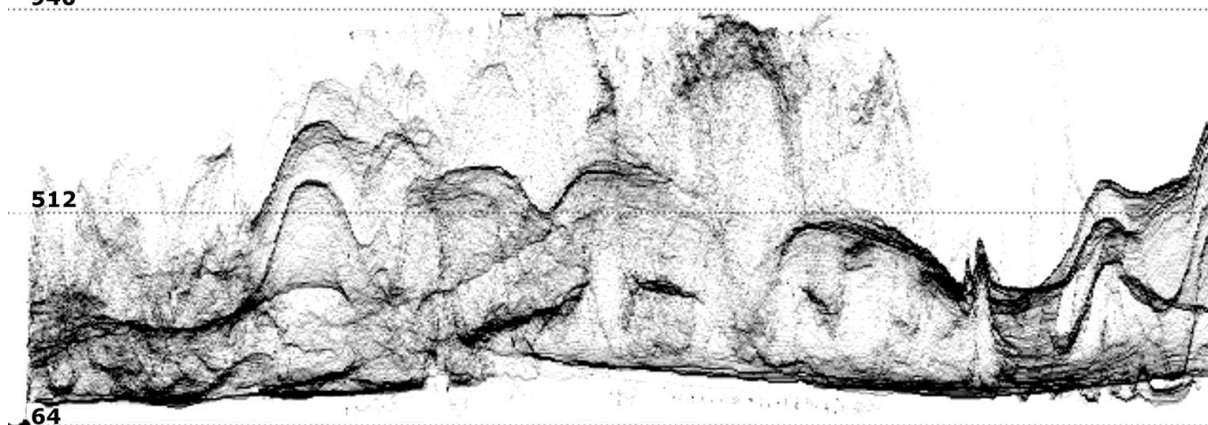
La technicienne d'exploitation de France 3 Normandie production vérifie le P.A.D. TV fourni par le monteur, en présence de l'assistant de production.

Le réalisateur a décelé un problème potentiel avec un plan du film. Il demande à l'assistant de production de le faire vérifier par la technicienne d'exploitation.

La technicienne d'exploitation mesure le signal de luminance de la première image du plan incriminé. (page suivante)

BTS MÉTIERS DE L'AUDIOVISUEL - OPTION GESTION DE LA PRODUCTION		Session 2021
ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET JURIDIQUE ET TECHNOLOGIE DES ÉQUIPEMENTS ET SUPPORTS - U3	MVEJTES	Page : 11/34

940



**5.1. Préciser** le nom de l'outil de mesures utilisé par la technicienne d'exploitation.

**5.2. Analyser** si cette image, échantillonnée en 10 bits par couche, respecte les limites imposées avec les spécifications métrologiques suivantes :

#### **Spécifications métrologiques**

Le tableau suivant spécifie les tolérances admises par les Éditeurs sur les valeurs numériques des composantes vidéo HD.

Conformément à la recommandation EBU R 103 (v2.0 juin 2016), et afin de garantir le respect de l'espace colorimétrique (« Color Gamut »), il est recommandé que les valeurs numériques des composantes RGB, ainsi que la valeur Y de luminance correspondante, se situent impérativement entre les valeurs minimum et maximum, soit 5-246 en 8 bits (voir le tableau ci-dessous).

Système Profondeur d'analyse (en bits)	Amplitude en valeurs (code) d'échantillons numériques		
	Amplitude attendue par composante	Valeurs minimum et maximum acceptées	Amplitude totale du signal vidéo
8 bits	16 – 235	5 - 246	1 - 254
10 bits	64 – 940	20 – 984	4 - 1019
12 bits	256 – 3 760	80 – 3 936	16 – 4 079
16 bits	4 000 – 60 160	1 280 – 62 976	256 – 65 279

La proportion de pixels dont les valeurs sont hors « Color Gamut » (voir tableau ci-dessus) ne doit pas excéder 1% du nombre total de pixels de l'image active.

Les spécifications techniques pour la livraison du P.A.D. sont fournies à l'**annexe 12**

**5.3. Commenter** la valeur N du G.O.P.

**5.4. En déduire** le type de compression utilisée par le CODEC Sony XDCAM HD 422.

**5.5. Expliquer** l'intérêt en termes de synchronisation image et son d'utiliser un container MXF OP1a pour les fichiers P.A.D.

## ANNEXE 1 - CONTRAT DE CESSION DE DROITS D'AUTEUR-SCÉNARISTE

### ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La société KEREN PRODUCTION  
SARL au capital de 7 500 €, dont le siège social est au 1 rue Beau Soleil 14 000 Caen  
Siret : 750 473 225 000 19

Représentée par **Samuel MOUTEL**  
Ci-après dénommé le « **PRODUCTEUR** »,

### D'UNE PART,

### ET

Pierre DUVAL  
Demeurant au 32 rue du Marais 14130 Mont Saint Aignan  
N°SS : 1700336018074

Ci-après dénommé « **l'AUTEUR** »,

### D'AUTRE PART,

### ETANT PREALABLEMENT EXPOSÉ QUE :

Le **PRODUCTEUR** envisage de produire une œuvre audiovisuelle originale, destinée principalement mais non exclusivement à une première exploitation télévisuelle dans le monde entier, définie comme suit :

- support : HD vidéo
- genre : Documentaire
- durée : 52'
- auteurs : Pierre DUVAL et Steven BORDIER
- titre provisoire ou définitif : **MA VIE DESSINÉE**

ci-après dénommée « l'Œuvre » ou le « Film ».

Il a été préalablement établi une première option entre les deux parties le 23 septembre 2016. L'échéance de cette dernière ayant été atteinte en 2017 sans que le **PRODUCTEUR** ne procède à la levée de l'option, les deux parties ont convenu de conclure une nouvelle option en vue du développement de l'œuvre en date du 07 juin 2020. Ce contrat a notamment pour but de lever l'option prise par Le **PRODUCTEUR** auprès de l'**AUTEUR**.

Le **PRODUCTEUR** souhaite confier à l'**AUTEUR** l'écriture de tout ou partie de l'Œuvre. Le travail d'écriture de l'**AUTEUR** se fera en étroite collaboration avec la Production et l'ensemble des auteurs et personnels engagés par la production. Il est d'ores et déjà entendu que Monsieur Steven BORDIER sera co-auteur de l'œuvre, avec l'**AUTEUR**.

Le présent contrat a pour objet de fixer les conditions de la collaboration de l'**AUTEUR** à l'œuvre et la cession des droits découlant de cette collaboration afin que l'œuvre puisse être produite, reproduite et exploitée. [...]

BTS MÉTIERS DE L'AUDIOVISUEL - OPTION GESTION DE LA PRODUCTION		Session 2021
ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET JURIDIQUE ET TECHNOLOGIE DES ÉQUIPEMENTS ET SUPPORTS - U3	MVEJTES	Page : 13/34

## **ARTICLE IV - EXPLOITATION DE L'OEUVRE PAR LE PRODUCTEUR**

1. Le PRODUCTEUR acquiert la qualité d'ayant droit de l'AUTEUR pour l'exercice des droits cédés qu'il utilisera comme bon lui semble, notamment en passant tous contrats d'édition, de représentation et de diffusion par quelque mode que ce soit utile à l'exploitation de l'Œuvre.

Il sera, du fait de la présente cession et sous réserve du respect des obligations qu'il a souscrites à l'égard de l'AUTEUR, habilité en sa qualité d'ayant droit de l'AUTEUR, à percevoir toutes les sommes susceptibles de revenir à ce dernier du fait de l'exploitation de l'œuvre, à l'exception toutefois des sommes versées par les sociétés d'auteurs.

Par ailleurs, le PRODUCTEUR aura par l'effet des présentes, le droit de poursuivre toute contrefaçon ou toute exploitation sous quelque forme que ce soit, de l'œuvre dans la limite des droits cédés en vertu des présentes, et d'agir en toutes circonstances et occasions en vue de sauvegarder l'exercice du droit de propriété dont il est devenu cessionnaire, mais à ses frais, risques et périls et à sa propre requête. Si le PRODUCTEUR en fait la demande, l'AUTEUR devra intervenir (aux frais du PRODUCTEUR) dans la procédure aux côtés de celui-ci.

Le PRODUCTEUR demeure entièrement libre de réaliser l'œuvre en coproduction et/ou de rétrocéder à un tiers, tout ou partie des bénéfices et des charges du présent contrat sous quelque forme et à quelque titre que ce soit à condition d'imposer à ces cessionnaires de reprendre les obligations du présent contrat à l'égard de l'AUTEUR.

2. Conformément à l'article L 132-24 du Code de la Propriété Intellectuelle, le PRODUCTEUR s'engage à assurer la sauvegarde et la conservation permanente en France dans ses propres archives ou dans un laboratoire ou organisme habilité des éléments ayant servi à la réalisation de l'œuvre. Le PRODUCTEUR sera tenu d'indiquer à l'AUTEUR, sur simple demande, le lieu de dépôt desdits éléments.

3. L'AUTEUR accepte d'ores et déjà que l'œuvre soit coupée par la diffusion de messages publicitaires dans le cadre de la législation et de la réglementation en vigueur lors de la diffusion.

Il autorise le PRODUCTEUR à permettre aux diffuseurs d'y apposer leur logo y compris les cryptogrammes de la signalétique relative à la protection du jeune public. Il accepte expressément ces possibilités et s'engage à ne pas troubler la diffusion de l'œuvre de ce fait.

L'AUTEUR est également avisé que l'œuvre, ainsi que toutes œuvres adaptées ou dérivées de l'œuvre, pourront faire l'objet d'opérations de parrainage ou « sponsoring ».

L'AUTEUR reconnaît l'importance de coordonner toute information relative à l'œuvre et, de ce fait, s'engage à informer le PRODUCTEUR de toute offre de publicité, promotion ou interview qui lui auraient été faites et obtenir son accord préalable sur toute référence de l'œuvre.

4. Le Réalisateur reconnaît que le PRODUCTEUR a le droit de modifier la durée de l'œuvre, de faire toute modification nécessaire pour l'exploitation de celle-ci, et en particulier de réaliser, pour les versions françaises et/ou étrangères, un nouveau montage de l'œuvre qui diffère notablement de la version originale et d'autoriser la diffusion de segments d'une durée différente de celle définie aux présentes, selon les demandes des chaînes diffuseurs et/ou cablo-distributeurs, etc. Et ce sous réserve de l'accord de l'AUTEUR.

<b>BTS MÉTIERS DE L'AUDIOVISUEL - OPTION GESTION DE LA PRODUCTION</b>		<b>Session 2021</b>
<b>ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET JURIDIQUE ET TECHNOLOGIE DES ÉQUIPEMENTS ET SUPPORTS - U3</b>	<b>MVEJTES</b>	<b>Page : 14/34</b>

## ARTICLE V – DUREE

La présente cession est conclue pour la durée légale des droits d'AUTEUR.

[...]

## ARTICLE VII - REMUNERATION DE L'AUTEUR

Le PRODUCTEUR s'engage à verser à l'AUTEUR une rémunération forfaitaire de 3000 € (Trois mille euros) bruts HT sous forme de droits d'auteur.

Cette somme sera versée par le PRODUCTEUR Keren Production selon les modalités suivantes :

- 600 euros (six cents euros) déjà versés dans le cadre de l'option signée entre les deux parties le 23 septembre 2016.
- 600 euros (six cents euros) déjà versés dans le cadre de la première échéance de l'option signée entre les deux parties le 07 septembre 2020.
- 900 euros (neuf cents euros) à la signature de la présente.
- 900 euros (neuf cents euros) à l'acceptation du PAD par le diffuseur.

Il est par ailleurs convenu qu'une rémunération complémentaire sera attribuée à l'Auteur si le financement total, en numéraire, réuni par le PRODUCTEUR dans le cadre du financement de l'œuvre, venait à dépasser 65 000 € (soixante-cinq mille euros), 8% (huit pour cent) de la part de financement se situant au-delà de 65 000€ sera versée à l'AUTEUR sous forme de droits d'AUTEUR brut HT par le PRODUCTEUR.

### 1) Exploitation par télévision :

En France et dans les pays dans lesquels il existe auprès des organismes de télédiffusion une perception directe par la SCAM ou pour son compte, l'AUTEUR recevra directement de ladite société, conformément à ses règles de répartition, au titre du droit de reproduction et de représentation, les redevances qui lui sont dues à l'occasion de la diffusion du Film, sans qu'il ne soit dû aucune rémunération supplémentaire par le PRODUCTEUR.

En tant que de besoin, il est précisé que dans l'hypothèse où le film est télédiffusé à la demande du public et contre un paiement individualisé, la rémunération de l'AUTEUR sera assurée par un accord général conclu entre la SCAM ou son représentant et l'organisme diffuseur.

Il appartient à l'AUTEUR d'effectuer les déclarations nécessaires auprès de la SCAM à laquelle il déclare être affilié conformément à la réglementation interne de cette Société.

Dans les autres pays où une perception analogue à celle prévue ci-dessus n'existe pas, le PRODUCTEUR versera à l'AUTEUR une redevance globale de 2 % (deux pour cent) des sommes brutes versées par les organismes de télédiffusion pour prix du droit de diffuser le Film.

Toutefois, si lors de l'exécution du présent contrat, une procédure de perception entrant en vigueur entre la SCAM ou son représentant et un diffuseur, le nouveau mode de perception directe auprès de celui-ci se substituerait au versement du PRODUCTEUR à l'AUTEUR.

<b>BTS MÉTIERS DE L'AUDIOVISUEL - OPTION GESTION DE LA PRODUCTION</b>		<b>Session 2021</b>
<b>ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET JURIDIQUE ET TECHNOLOGIE DES ÉQUIPEMENTS ET SUPPORTS - U3</b>	<b>MVEJTES</b>	<b>Page : 15/34</b>

## **2) Exploitation par vidéogrammes :**

En cas d'exploitation du Film par vidéogrammes destinés à la vente, à la location ou au prêt, le PRODUCTEUR pourra traiter avec tout éditeur de son choix, établi en France, sous réserve que celui-ci obtienne l'autorisation nécessaire de la SDRM, seule habilitée à la délivrer au nom de l'AUTEUR et de la SCAM. La rémunération de l'AUTEUR sera, à ce titre, constituée par les droits perçus directement par la SDRM auprès de l'éditeur. Le PRODUCTEUR s'engage à rappeler expressément les stipulations de la présente clause à l'éditeur de vidéogrammes avec lequel il contractera.

Il appartient à l'AUTEUR d'effectuer les déclarations nécessaires auprès de la SCAM à laquelle il déclare être affilié conformément à la réglementation interne de cette Société.

Dans tous les cas où la perception via la SDRM ne serait pas possible, l'AUTEUR percevra un pourcentage de 2 % (deux pour cent) du prix de vente hors taxes des vidéogrammes, payé par le public.

## **3) Exploitation cinématographique dans les salles du secteur commercial en France :**

Le PRODUCTEUR versera à l'AUTEUR une redevance de 2% (deux pour cent) dont l'assiette sera constituée par le prix payé par le public aux guichets des salles de spectacles cinématographiques assujetties à l'obligation d'établir un bordereau de recettes après déduction de la TVA, de la TSA, ou de tout autre prélèvement parafiscal ou professionnel effectué par l'Administration.

Afin de tenir compte des tarifs dégressifs de location éventuels accordés par le distributeur aux exploitants, le produit de ce pourcentage sera pondéré, s'il y a lieu, par l'application d'un coefficient calculé en rapportant le taux moyen de location du Film depuis le début de l'exploitation, à un taux de référence de 50% (cinquante pour cent).

Par « taux moyen de location du film », on entend, aux termes des présentes, le rapport de la recette distributeur à la recette exploitant, telles qu'apparentes sur les bordereaux du CNC, sous les titres « encaissements distributeurs » et « recettes hors TVA ».

## **4) Exploitation par télécommunication :**

Dans l'hypothèse où le PRODUCTEUR exploiterait l'Œuvre par tout moyen de télécommunication autre que la télévision (informatique, télématique, téléphonique, etc. ...) à titre payant, l'AUTEUR percevra un pourcentage de 2 % (deux pour cent) des sommes brutes versées au PRODUCTEUR par les organismes de télédiffusion pour prix du droit de diffuser le Film.

Il est cependant convenu que dans le cas où une gestion collective de droits était mise en place pour l'exploitation de l'Œuvre par les modes de diffusion ci-dessus mentionnés, la rémunération de l'AUTEUR serait constituée par les droits directement perçus par la société de gestion collective chargée de la collecte et la répartition ou toute société d'auteurs la représentant auprès des diffuseurs concernés, sans qu'il soit dû aucune rémunération supplémentaire par le PRODUCTEUR.

<b>BTS MÉTIERS DE L'AUDIOVISUEL - OPTION GESTION DE LA PRODUCTION</b>		<b>Session 2021</b>
<b>ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET JURIDIQUE ET TECHNOLOGIE DES ÉQUIPEMENTS ET SUPPORTS - U3</b>	<b>MVEJTES</b>	<b>Page : 16/34</b>



## 5) Exploitation par tous autres modes que ceux visés précédemment :

Pour tous ces modes d'exploitation, l'AUTEUR percevra une redevance de 2 % (deux pour cent) dont l'assiette sera constituée par les Recettes Nettes Part PRODUCTEUR, telles que définies dans l'Annexe 1 des présentes, à l'exception de l'exploitation de tout ou partie de l'Œuvre sous forme de phonogrammes du commerce (disques, cassettes sonores, etc. ...) en France, la SDRM étant seule habilitée, dans ce cas, à percevoir et répartir les droits revenant à l'AUTEUR, sans qu'il soit dû aucune rémunération supplémentaire par le PRODUCTEUR.

Les rémunérations prévues au présent contrat sont majorées de la TVA au taux en vigueur et subiront les déductions sociales obligatoires.

[...]

## ARTICLE IX – PUBLICITÉ

Le nom de l'AUTEUR sera cité au générique de début, sur carton seul, si ce procédé est utilisé et dans toute publicité relative au Film.

Toutefois, en dehors de la publicité standard, le PRODUCTEUR est expressément autorisé à faire une publicité spéciale dite « d'accrochage » ne comportant que certaines mentions ayant trait au film telles que, notamment mais non limitativement, son titre et/ou le nom des interprètes principaux. Le PRODUCTEUR s'engage à communiquer ces obligations publicitaires à toutes firmes qui distribueront ou éditeront l'Œuvre mais ne saurait être tenu responsable de leurs manquements. L'AUTEUR est autorisé dès maintenant à agir directement vis-à-vis des ayants droit du PRODUCTEUR à ce sujet. D'ores et déjà, l'AUTEUR accepte toutes promotions de l'Œuvre auprès des journalistes ou sur les antennes.

[...]

Fait à Paris, le 20 mai 2021 (en trois exemplaires)

L'AUTEUR  
Pierre DUVAL

LE PRODUCTEUR  
Samuel MOUTEL

BTS MÉTIERS DE L'AUDIOVISUEL - OPTION GESTION DE LA PRODUCTION		Session 2021
ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET JURIDIQUE ET TECHNOLOGIE DES ÉQUIPEMENTS ET SUPPORTS - U3	MVEJTES	Page : 17/34

## ANNEXE 2 - Tarifs Gaumont-Pathé archives



**GAUMONT PATHÉ**  
archives



### TV (chaînes de flux) TNT - Catch up TV

TV, France Multidifusion, 1 an	900 € la minute
TV, France Multidifusion, 5 ans	1.150 € la minute
TV, France, Pays francophones Multidifusion 5 ans	1.250 € la minute
TV, Europe 5 ans	1.350 € la minute
TV, Europe 10 ans	1.800 € la minute
TV Monde/USA, 10 ans	3.000 € la minute
TV Monde/hors USA, 10 ans	2.500 € la minute

### TV CABLE SATELLITE

TV, France Multidifusion, 1 an	500 € la minute
TV, France Multidifusion, 5 ans	800 € la minute
TV, France, Pays francophones Multidifusion 5 ans	1.000 € la minute
TV, Europe 5 ans	1.150 € la minute
TV, Europe 10 ans	1.300 € la minute
TV Monde/USA, 10 ans	2.000 € la minute
TV Monde/hors USA, 10 ans	1.700 € la minute

### EXTENSION : VOD-VAD DVD (10.000 exemplaires)

France, 5 ans	300 € la minute
France, 10 ans	500 € la minute
Europe, 5 ans	400 € la minute
Europe, 10 ans	600 € la minute
Monde, 5 ans	500 € la minute
Monde, 10 ans	700 € la minute

Ces tarifs s'entendent à la minute cumulée par collection.  
La première minute est indivisible. Au delà d'une minute, nous facturons par tranche de 30 secondes.  
*Pour les tarifs de droits Publicité, Cinéma, Musées, Institutionnels, diffusion Internet et Web tv : nous contacter pour devis.*

### FRAIS TECHNIQUES

Commande TCI <small>(copie travail)</small>		Commande conformation <small>(documents en clair)</small>	
L'extrait numérisé	10 €	Livraison SD l'extrait	10 €
L'extrait non numérisé	20 €	Livraison HD/2k/4k, l'extrait	40 €
<b>+ support (sauf livraison par FTP)</b>			
Beta SP	30 €	Beta Num	35 €
DVD	7 €	Disque dur	sur devis

Tél : 01 49 48 15 15 - [contact@gaumontpathearchives.com](mailto:contact@gaumontpathearchives.com)

## **ANNEXE 3 - Extraits des conventions avec les guichets de financement**

### ***Extrait de la convention de soutien à la production d'œuvres audiovisuelles entre la Région Normandie et Keren Production***

#### Article 3 :

##### 3.1 Mentions aux génériques :

Le PRODUCTEUR s'engage à faire figurer au générique du film les mentions suivantes :

« Avec la participation de la Région Normandie » au générique du début, à la suite de la mention du ou des PRODUCTEURS.

et

« Avec le soutien de la Région Normandie en partenariat avec le CNC et en association avec Normandie Images » ainsi que le logo de la Région Normandie au générique de fin.

Les projets de générique du début et de fin devront obligatoirement être soumis, dans un délai suffisant avant sa fabrication, à Normandie Images à fin d'approbation.

##### 3.2 Mentions sur les documents de communication et de promotion :

Le PRODUCTEUR s'engage à apposer « le logo de la Région Normandie » sur tout matériel d'information, de promotion ou de publicité de l'œuvre (affiches, fiches de présentation, jaquettes, cartons d'invitation sur papier et par e-mail, dossiers de presse, site internet ...) sur tout support, sans limite de territoire ni de durée.

Le PRODUCTEUR s'engage à imposer le respect des règles contractuelles contenues dans la présente convention à ses contractants et mandataires notamment au distributeur.

### ***Extrait de la convention Procirep (Aide à la création Télévision)***

#### Article 7

La société bénéficiaire s'engage à faire figurer en bonne place la mention : « avec le soutien de la PROCIREP - Société des producteurs » au générique du ou des projets subventionnés et/ou sur tout matériel (d'information ou promotionnel) relatif au projet subventionné. Cette mention devra apparaître dans des caractères d'importances au moins équivalente à ceux faisant état des autres organismes qui auront éventuellement contribué à son financement.

Le bénéficiaire s'engage également à porter au générique le numéro ISAN de l'œuvre avec son logo et code barre sous format EPS.

## **Extrait de la convention ANGOA (Aide à la création Télévision)**

### Article 7

La société bénéficiaire s'engage à faire figurer en bonne place la mention : « avec le soutien de L'ANGOA » au générique du ou des projets subventionnés et/ou sur tout matériel (d'information ou promotionnel) relatif au projet subventionné. Cette mention devra apparaître dans des caractères d'importances au moins équivalente à ceux faisant état des autres organismes qui auront éventuellement contribué à son financement.

Le bénéficiaire s'engage également à porter au générique le numéro ISAN de l'œuvre avec son logo et code barre sous format EPS.

## **Extrait de la convention de coproduction avec France Télévisions**

### Article 20 : GÉNÉRIQUES

Le CONTRACTANT (Keren Production) soumettra à l'accord préalable écrit de FRANCE TÉLÉVISIONS les génériques (générique de début et générique de fin) de l'œuvre. Le CONTRACTANT devra respecter la charte graphique définie par FRANCE TÉLÉVISIONS. Ces génériques devront notamment, le cas échéant, et en application de l'article L121-1 du Code de la Propriété Intellectuelle, faire figurer les noms des auteurs du doublage et/ou du sous-titrage ainsi que des artistes interprètes.

La durée globale des génériques (début et fin) de l'œuvre ne pourra excéder 1 minute et 30 secondes, sauf générique intégré. Il est entendu que le générique fin devra être sur une image animée et que sa durée ne pourra excéder 50/25 secondes.

Le nom de FRANCE TÉLÉVISIONS figurera dans tous les génériques de toutes les versions et le matériel de publicité dans les mêmes conditions que celles adoptées par les autres coproducteurs.

Le copyright comportera obligatoirement les termes suivants :  
FRANCE TÉLÉVISIONS/RAISON SOCIALE DU CONTRACTANT/ .../22 (année de la première communication au public).

En outre, LE CONTRACTANT prend acte de ce que, pour les diffusions sur FRANCE TÉLÉVISIONS, le générique début de l'œuvre sera précédé de la mention « FRANCE TÉLÉVISIONS présente ... », FRANCE TÉLÉVISIONS se chargeant de ces inserts.

**ANNEXE 4 - Extrait de la convention de coproduction  
avec FRANCE TÉLÉVISIONS**

**TITRE I : CONDITIONS PARTICULIÈRES**

[...]

**ARTICLE F : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES :**

E2 : LE CONTRACTANT autorise FRANCE TÉLÉVISIONS à insérer au sein de l'œuvre, en vue de sa reproduction et de sa représentation, une audiodescription ou télétexte de celle-ci réalisé par tout procédé permettant d'en favoriser l'accès aux personnes en situation de handicap.

L'audiodescription consiste à décrire ses éléments visuels au public non voyant et malvoyant, afin de lui donner les éléments essentiels à la compréhension de l'œuvre (décors, personnages, actions, gestuelles ...)

[...]

**ARTICLE 17 PRÉSENCE DE MARQUES :**

17.1 LE CONTRACTANT (Keren Production) s'engage à ne pas insérer de mentions ou allusions publicitaires (visuelles et/ou sonores) de quelque nature que ce soit dans l'œuvre, sauf accord préalable écrit de FRANCE TÉLÉVISIONS.

LE CONTRACTANT garantit qu'aucune image subliminale, publicitaire ou non, ne sera insérée dans l'œuvre y compris ses génériques.

Dans le cas où des allusions publicitaires seraient indispensables compte tenu du sujet de l'œuvre, le CONTRACTANT s'engage à utiliser des mentions fictives ne permettant aucune confusion avec une marque ou une firme réelle.

Dans les hypothèses de tournage dans les lieux publics comportant des mentions publicitaires préexistantes, le CONTRACTANT devra, au préalable, s'entendre avec FRANCE TÉLÉVISIONS sur les précautions à observer.

L'inobservation de ces dispositifs entraînerait pour le CONTRACTANT l'obligation d'effectuer à ses frais exclusifs un nouveau tournage ou un remaniement des séquences contestées par FRANCE TÉLÉVISIONS, sans préjudice des dommages et intérêts que FRANCE TÉLÉVISIONS pourrait demander au contractant.

Par ailleurs, Le CONTRACTANT s'engage à porter, sans délai, à la connaissance de FRANCE TÉLÉVISIONS, toute intervention, quelle qu'en soit la forme, l'auteur ou le moment, dans le processus de la production, qui serait de nature à engendrer un profit commercial, de quelque nature qu'il soit, du fait de la diffusion de l'œuvre, et/ou de la concomitance d'une opération de promotion de l'auteur de l'intervention ou de ses produits ou services.

En matière de placement de produits, LE CONTRACTANT s'engage à respecter la réglementation en vigueur, étant entendu que FRANCE TÉLÉVISIONS devra, en toutes circonstances, être pleinement associé à sa mise en œuvre.

17.2 De même, LE CONTRACTANT ne pourra pas autoriser un tiers, sans l'accord préalable de FRANCE TÉLÉVISIONS, à utiliser l'œuvre ou certains de ses éléments (personnages, etc...) pour une publicité ou promotion commerciale quelconque. Il s'engage à agir en justice, à la demande de FRANCE TÉLÉVISIONS, pour faire respecter cette disposition.

17.3 LE CONTRACTANT s'engage à ne signer aucun accord de parrainage ou de sponsoring comportant une présence antenne dans l'œuvre et/ou dans ses génériques sauf à avoir obtenu au préalable l'accord de FRANCE TÉLÉVISIONS.

# ANNEXE 5 - Caractéristiques techniques FS5 MII



# SONY

## FS5 II

PXW-FS5M2 / PXW-FS5M2K

New look for unbounded creativity

### Stunning new Super 35 look

FS5 II's all-new default look is specifically tuned to meet the requirements of today's content creators with rich mid-range colours, alluring facial tones and a softer tonal look tuned with the same expertise as Sony's world-leading VENICE digital cinematography camera. Straight out of the camera your content will look fresh and vivid, with subjects that really stand out, while still retaining plenty of latitude for post production refinement due to the high performance Super 35 Exmor™ sensor.



### High Frame Rate (HFR) recording

FS5 II delivers stunning slow motion imagery, including four seconds of 120 fps in 4K, continuous 240 fps in 2K RAW when used in partnership with a compatible third-party external recorder. FS5 II also offers High Frame Rate (HFR) cache recording at Full HD 10bit 4:2:2 image quality and a frame rate of up to 240 fps (8 second cache recording) and continuous 120 fps internal recording in Full HD.

Resolution	Frame rate	Internal/output	Continuous/ Burst
4K (4096x2160)	60* / 50	Output FSRRAW	Continuous
		Output FSRRAW	Burst four seconds
2K (2048x1080)	240 / 200 / 120 / 100	Output FSRRAW	Continuous
Full HD (1920x1080)	120 / 100	Internal recording XAVCHD422 10bit	Continuous, or burst sixteen seconds
	240 / 200	Internal recording XAVCHD422 10bit	Burst eight seconds

\*59.94

### Spectacular HDR performance

Demand for HDR content is increasing and FS5 II offers you a choice of two powerful workflows. A phenomenal fourteen stops of exposure latitude ensures the highest fidelity in capturing highlights and details within shadows.

\*Instant HDR Workflow is all about speed. Shoot, edit and view content in Hybrid Log-Gamma (HLG) to deliver content quickly without compromising on imaging expression and quality of content.

\*S-Log2/3 is the proven choice for premium applications where you wish to capture as much data as possible for the ultimate flexibility in grading.

### 4K Super 35 Exmor™ sensor

4K resolution: 116 million total pixels and 8.8 million\* effective pixels deliver 4K resolution.

Super 35 size sensor offers 'bokeh,' the defocused backgrounds made possible by shallow depth of field, as well as excellent low-light sensitivity.

14 stops of exposure latitude deliver powerful grayscale rendition without crushing shadow detail or blowing out high light detail.

Record 10bit 4:2:2 in Full HD at up to 50Mbps internally.

Record 4K at 60\*\*/50 fps in FS-RAW via a compatible third-party external recorder.

\*RAW output \*\*59.94

### α mount flexibility

Sony's α mount system offers unsurpassed compatibility with both Sony and third-party lenses. FS5 II's E-mount can take cinema lenses and SLR lenses with a third-party adaptor, as well as Sony's E-mount and A-mount lenses.

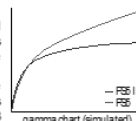
You can also purchase FS5 II on its own (PXW-FS5M2) or with lens SELP18105G (PXW-FS5M2K).

### Built-in electronic Variable ND Filters

FS5 II features Sony's unique built-in electronic variable Neutral Density (ND) filter that can be controlled from 1/4ND to 1/128ND linearly. ND Filters can also be set to auto.

### Creative Picture Profiles

FS5 II features an all-new default look with beautiful highlights and subtle, well rendered facial tones for more emotive visuals where your subjects naturally stand out. There's also an additional nine Picture Profiles, including ones customised for S-Log2, S-Log3 and a profile specifically tuned to provide vibrant, high contrast visuals for creators who desire a DSLR-style look.



### Clean Image Zoom

Once you've zoomed in at maximum optical magnification, Pixel Super Resolution technology can enlarge the image by additional 200% in Full HD. It is also compatible with fixed focal length lenses, so you can zoom into a scene while using a prime lens.

### Lightweight, modular and robust

Despite its amazingly light 0.8kg body, FS5 II is more than tough enough for the rigours of real-world shooting. A magnesium chassis ensures high rigidity with 1/4-inch screw holes on handle, top and bottom of the body to support mounting on a drone, gimbal or in an underwater housing. A detachable Smart Grip puts all of the FS5 II's key functions are at your fingertips and is easily adjusted with the press of a single button.

### Versatile monitoring

However you want to shoot, the FS5 II adapts to fit your style. A high resolution 0.39-inch OLED viewfinder enables precise manual focus and is perfectly offset for right-eye or left-eye viewing. A 3.5-inch LCD screen can be attached in no less than nine different locations: three on top of the handle and another six on top of the body.

### Networked for high mobility

Live stream from any event thanks to a choice of Wi-Fi or built-in wired LAN.

Control FS5 II from your smartphone or tablet.

Built-in NFC supports one-touch authentication possible with appropriate devices.

Be first with breaking news thanks to a built-in wired LAN jack for high-speed FTP transfer of full resolution content.

GPS function automatically records GPS data.

### Dual SD card slots with independent record control

### Multi-interface (MI) Shoe

### Dual XLR inputs

α Mount System

Exmor™  
image sensor

4K  
HDR

XDCM

XAVC

SD  
UHS

XC

# Specifications

## PXW-FS5M2

General	
Mass	Approx. 830g (Body only)
	Approx. 1lb 13.2 oz (Body only)
	Approx. 2.2kg (with SELP18105G and lens hood[optional], battery pack BP-U30, large eyecup, lcd panel, handle, grip w/o gripbelt)
	Approx. 4lb 14.5 oz (with SELP18105G and lens hood[optional], battery pack BP-U30, large eyecup, lcd panel, handle, grip w/o gripbelt)
Dimensions (W x H x D)[[F_WI0001]]	Approx. 111.3 x 128.7 x 172.4 mm (Body only including the projecting parts)
	Approx. 185.2 x 218.3 x 369.5 mm (with SELP18105G and lens hood[optional], large eyecup, lcd panel, handle, grip w/o grip belt and including the projecting parts)
	Approx. 4 1/2 x 5 1/8 x 6 7/8 inches (Body only including the projecting parts)
	Approx. 7 3/8 x 8 5/8 x 14 5/8 inches (with SELP18105G and lens hood[optional], large eyecup, lcd panel, handle, grip w/o grip belt and including the projecting parts)
Power Requirements	DC 14.4V (battery pack) DC 12.0V (AC adaptor)
Power Consumption	Approx. 11.8W [60i] Approx. 11.5W [50i](while recording with LCD Off, EVF On when the external device connector is not used.)
	Approx. 12.6W [60i] Approx. 12.3W [50i] (while recording with LCD On, EVF On when the external device connector is used.)
Operating Temperature	0°C to 40°C
	32°F to 104°F
Storage Temperature	-20°C to +60°C
	-4°F to +140°F
Battery Operating Time	With battery pack BP-U90: approx. 6 hours, 40 minutes [60i] approx. 6 hours, 45 minutes [50i] (While recording with LCD On, EVF Off when the external device connector is not used.)
	With battery pack BP-U60: approx. 4 hours, 15 minutes [60i] approx. 4 hours, 20 minutes [50i] (While recording with LCD On, EVF Off when the external device connector is not used.)
	With battery pack BP-U60: approx. 4 hours, 15 minutes [60i] approx. 4 hours, 20 minutes [50i] (While recording with LCD On, EVF Off when the external device connector is not used.)
	With battery pack BP-U30: approx. 2 hours, 10 minutes [60i] approx. 2 hours, 10 minute [50i] (While recording with LCD On, EVF Off when the external device connector is not used.)
Lens	
Lens Mount	E-mount
Camera Section	
Imaging Device (Type)	"Exmor" Super35 CMOS Sensor
Effective Picture Elements	3840 (H) x 2160 (V)(16:9) 4096 (H) x 2160 (V)(17:9, at RAW output)
Built-in Optical Filters	ND filters OFF: CLEAR 1: 1/4ND 2: 1/16ND 3: 1/64ND Linear variable ND (1/4ND to 1/128ND)
Minimum Illumination	0.16Lux [60i] (IRIS F1.4, GAIN Auto, Shutter Speed 1/24) 0.18Lux [50i] (IRIS F1.4, GAIN Auto, Shutter Speed 1/25)
ISO Sensitivity	ISO2000 (S-Log2/S-Log3 Gamma)
Shutter Speed	1/8 to 1/10000 sec. (60i) 1/6 to 1/10000 sec. (50i/24p)
Slow & Quick Motion Function	[30p]:2160p: Frame rate selectable 1.2.4.8.15.30 fps
	[25p]:2160p: Frame rate selectable 1.2.3.6.12.25 fps
	[60i]:1080p: Frame rate selectable 1,2,4,8,15,30,60,120 fps
	[50i]: 1080p: Frame rate selectable 1,2,3,6,12,25,50,100 fps

<b>PXW-FS5M2</b>	
Super Slow Motion	[60i] Frame rate selectable 120, 240, 480, 960 fps [50i] Frame rate selectable 100, 200, 400, 800 fps
White Balance	Preset (3200K), Memory A, Memory B/ATW"
Gain	0,3,6,9,12,15,18,24,27,30dB,AGC
Gamma Curve	Selectable
<b>Input/Output</b>	
Audio Input	XLR-type 3-pin (female) (x2), line/mic/mic +48 V selectable
Video Output	Integrated into Multi/Micro USB jack Composite 1.0Vp-p, 75Ω
Audio Output	Integrated into Multi/Micro USB jack
SDI Output	BNC type (x1), SD/HD/3G(Level-B) selectable SMTPE 259M/292M/424M/425M standards
USB	Multi/Micro USB jack (x1)
Headphone Output	Stereo mini jack (x1)
Speaker Output	Monaural
DC Input	DC jack
Remote	Stereo mini-mini jack (Φ2.5 mm)
HDMI Output	HDMI connector (Type A)
<b>Monitoring</b>	
Viewfinder	1.0cm(0.39 type) OLED Approx. 1.44M dots
LCD	8.8cm (3.5 type) Approx. 1.56M dots
<b>Built-in Microphone</b>	
Built-in Microphone	Omni-directional stereo electret condenser microphone
<b>Media</b>	
Type	MS/SD(1),SD(1)
<b>Wi-Fi/NFC</b>	
Supported format	IEEE 802.11 b/g/n
Frequency band	2.4 GHz bandwidth
Security	WEP/WPA-PSK/WPA2-PSK
NFC	NFC Forum Type 3 Tag compliant
<b>Supplied Accessories</b>	
	Handle (1),Grip Remote (1),LCD Panel (1),Large eyecup (1), Accessory shoe kit (accessory shoe (1), accessory shoe plate (1), screws (4)),USB cable (1),AC adapter/charger (1) (BC-U1A),Power cord (1),Wireless remote commander (1) (RMT-845),LCD Protector (1),CD-ROM "Manuals for Solid-State Memory Camcorder" (1),Operating Guide (2),BP-U30 battery pack (1)



	Format	bitrate	mode	definition	recording frame rate	audio format	recording time 64G SD card	
4K	XAVC Long MPEG-4 AVC/H.264	100Mbps	-	3840 x 2160	29.97p, 25p, 23.98p		Approx. 65 min	
		60Mbps	-		29.97p, 25p, 23.98p		Approx. 100 min	
HD	XAVC Long MPEG-4 AVC/H.264	50Mbps	-	1920x1080	59.94p, 50p, 59.94i, 50i, 29.97p, 25p, 23.98p,	Linear PCM 2ch, 24bit, 48kHz	Approx. 120 min	
			-	1280x720	59.94p, 50p,		Approx. 170 min	
		35Mbps	-	1920x1080	59.94p, 50p, 59.94i, 50i, 29.97p, 25p, 23.98p,		Approx. 220 min	
		25Mbps	-	1920x1080	59.94i, 50i,		Approx. 290 min	
	AVCHD MPEG-4 AVC/H.264 AVCHD 2.0 format compatible	28Mbps	PS	1920x1080	59.94p, 50p,	Linear PCM 2ch, 16bit, 48kHz	Approx. 340 min	
		24Mbps	FX	1920x1080	59.94i/50i/29.97p/25p/23.98p,		Dolby Digital 2ch, 16bit, 48kHz	Approx. 450 min
				1280x720	59.94p, 50p,			Approx. 590 min
		17Mbps	FH	1920x1080	59.94i/50i/29.97p/25p/23.98p,			
1280x720	59.94p, 50p,							
9Mbps	HQ	1280x720	59.94p, 50p,					

What is Slog3 : S-Log is a gamma curve with a wide dynamic range optimized under the assumption that grading will be performed in the post-production process. S-Log3 allows for better reproductions of gradation characteristics in shadows and the mid-tone range than S-Log2. It has characteristics closer to those of scanned film. S-Log3 is recommended in general. If S-Log3 does not offer sufficient gradation in the mid to high-luminance range, try S-Log2.

When using S-Log, we recommend checking the image quality including grading in advance by test-shooting.

IMPORTANT : When grading videos recorded with S-Log, technical knowledge is required.

### OBJECTIF N°1

# Objectif N°1

## SEL1635G

FE C 16-35mm T3.1 G Cinema Lens Series full-frame wide angle zoom with advanced optical performance, operability and intelligent shooting functions



#### Overview

##### **Cinematic images with beautiful bokeh**

Experience beautiful cinematic images, with excellent corner-to-corner resolution and consistent T3.1 (F2.8) large aperture from wide to telephoto for stunning background bokeh effects.

##### **Responsive manual control for content creators**

Adjust focus, zoom and iris with smooth, consistent precision. Enjoy fine control over realising your artistic vision with large-format sensor cameras such as the PXW-FX9 and VENICE.

##### **Shoot with extra intelligence**

Enjoy smart functions unique to Sony's E-mount lens system, including AF (autofocus) support, servo zoom and zoom/iris/focus control from your camera, remote or smartphone, allowing cinematographers to concentrate on composition and focus without touching lens rings.\*

\* Requires compatible cameras, remote controllers, smartphones and mobile apps.

#### Features

##### **Unlimited expression for content creators**

Explore new artistic possibilities and precise creative control with Cinema Lens Series – the refined expression of Sony's technological expertise for uncompromising content creators. This wide angle zoom lens is optimised for digital cinematography, documentary production and other premium content produced with full-frame cameras such as the FX9 and VENICE.

##### **Advanced optical design**

Two XA (Extreme Aspherical) lens elements and three aspheric elements minimise distortion, curvature and astigmatism. Two ED (Extra-low Dispersion) glass elements suppress colour distortion, while an advanced nano AR (Anti Reflection) coating on optical surfaces drastically reduces flare and ghosting. The floating focus mechanism is optimised for motion picture applications, ensuring outstanding resolution and very low distortion at any shooting distance.

##### **Smooth, natural bokeh**

An ideal partner for the full-frame sensor of Sony's acclaimed FX9 and VENICE cameras, the consistent T3.1 (F2.8) large aperture and circular 11-blade aperture of the SEL1635G lets professional cinematographers enjoy shallow depth of field and the creation of beautifully smooth bokeh (background defocus) effects.

##### **Precise, responsive manual focus**

## OBJECTIF N°2

# SONY VARIO-TESSAR FE 16-35mm F4

**TYPE**

Objectif de type E Sony

**FORMAT**

35 mm plein format

**DISTANCE FOCALE (MM)**

16-35mm

**DISTANCE FOCALE ÉQUIVALENTE DE 35 MM (APS-C)**

24-52,5 mm

**GROUPES / ÉLÉMENTS D'OBJECTIF**

10/12

**ANGLE DE VUE (35 MM)**

107° - 63°

**ANGLE DE VUE (APS-C)**

83° - 44°

**OUVERTURE DE L'OBJECTIF MAXIMALE (F)**

4

**OUVERTURE MINIMUM (F)**

22

**LAMELLES DE L'OBTURATEUR**

7

**DIAPHRAGME CIRCULAIRE**

Oui

**DISTANCE MINIMALE DE MISE AU POINT**

0,28 m (0,92 pi)

**RAPPORT D'AGRANDISSEMENT MAXIMUM (X)**

0,19x

**DIAMÈTRE DE L'OBJECTIF (MM)**

72 mm

**STABILISATEUR D'IMAGE (STEADYSHOT)**

Stabilisateur optique SteadyShot

<b>BTS MÉTIERS DE L'AUDIOVISUEL - OPTION GESTION DE LA PRODUCTION</b>		<b>Session 2021</b>
<b>ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET JURIDIQUE ET TECHNOLOGIE DES ÉQUIPEMENTS ET SUPPORTS - U3</b>	<b>MVEJTES</b>	<b>Page : 27/34</b>



# SHINOBI SDI

## 5" 3G-SDI & 4K HDMI HDR Pro Monitor

### For in-the-field & on-set pro video production

Atomos Shinobi SDI is a lightweight HDR field monitor for the video professional who needs the flexibility of both HDMI and SDI camera connectivity, or the vlogger wanting to take their production to the next level. Run cables between Shinobi SDIs up to 100m (328ft) without degradation of image allowing directors, crew and clients to see what the camera operator sees in stunning detail. Shinobi SDI's high brightness 1000nit 5-inch monitor lets crew members preview and see images exactly as intended in any lighting condition, SDR or HDR. Shinobi SDI is the ultimate monitoring tool in your video production arsenal that won't break the bank.

### HDR monitoring made easy

Shinobi SDI is our first stand-alone compact SDI-capable HDR monitor for professionals where recording capability is not required. It is built to match your high-end cinema and production cameras and can run all day on a single battery. It features all our amazing screen-processing technology and creative simple-to-use monitoring-tools including new multi-tool 'Atomos Analysis' designed for perfect real-time image checking. Set your shots up accurately using advanced histograms, waveforms or video scopes.

### Compatible in every situation

The Shinobi SDI supports HD-SD IN for HD SDI cameras; HD-SDI loop out for broadcast monitors, switchers & recorders; and HDMI IN for DSLR, Mirrorless & Video cameras, smart phones & tablets.

### The 5" SDI monitor that packs a punch

With a stunning 5" 10-bit HDR and SDR display, the Shinobi SDI allows you to see your images clearly in daylight on the 1000nit anti-reflection screen. The sleek light-weight design is crafted for maximum efficiency and weighing in at just 226g/7.8oz, it is one of the lightest SDI/HDMI monitors on the market, stealthily attaching to any HDMI & SDI camera setup.

### The best of AtomOS

The Shinobi SDI utilizes our revolutionary AtomOS 10 platform and is packed with an extensive suite of scopes and one touch simple operations. Shinobi SDI includes monitoring tools for focus, framing & exposure, including Focus Peaking, 4:1 / 2:1 / 1:1 Zoom, Zebra, False Color, Frame Guides, SMPTE Safe Area, Waveform, Histogram, RGB parade, Vectorscope, Anamorphic De-squeeze, new multi-view 'Analysis' mode and more. Each feature customizable and interchangeable in size, best suiting the Shinobi SDI user.

### 'Analysis' mode - powerful and simple

We understand how crucial it is to always see what you're shooting. With the new 'Analysis' mode, view a waveform, histogram,



vectorscope while simultaneously shooting, ensuring complete control of your image. Switch between different waveform, histogram and vectorscope options on the fly with a single touch.

### HDR in the field

The Shinobi SDI screen utilizes AtomHDR processing engine to display a stunning 10+ stops of dynamic range in real-time from Log, PQ or HLG signals. The wide color gamut mapping ensures perfect image color is displayed. Combined with our HDR monitoring features, the Shinobi SDI simplifies the complexities of shooting Log and HDR, helping replicate a post-production workflow in the moment it matters most. While shooting. We look after the technology, so you can focus on the storytelling.

### Realtime LUT preview

Apply and compare your favorite looks for your camera or from your post-production team; achieving consistency in SDR or HDR across all shoots. The Shinobi SDI allows you to load up to eight custom LUTs at any time via the SD Card Slot.

### Calibrated true-to-eye colors

Accurate color-representation is key to a trustworthy monitor. Color calibrate your Shinobi SDI using X-Rite's iDisplay Pro for ongoing accurate HDR and Rec. 709 monitoring.

### Longer battery life

Designed exclusively for monitoring purposes, the Shinobi requires very low power. Have peace of mind with uninterrupted endurance. Longer monitoring times are covered with the included AC adaptor.

Battery time* (based on 7.4V)	Standby	Monitor
	2600mAh - 3hrs	2600mAh - 15hrs
	5200mAh - 6hrs	5200mAh - 3hrs
	7800mAh - 12hrs	7800mAh - 6hrs

### Affordable pro 3G-SDI & 4K HDMI monitor

At just \$US499, the Atomos Shinobi SDI matches any camera level, and is one of the most affordable HDR monitors available today. Includes 12 month warranty.

\* Extended support planned

More information: [atomos.com/shinobi-sdi](http://atomos.com/shinobi-sdi)

## ANNEXE 8 - Documentation Fresnel HMI 1200W

### Arri D12 Fresnel HMI 1200W

[L1.33730.A]

**85.00EUR**



Fresnel HMI compact avec lentille fresnel.  
Lumière jour continue.

Puissance: 1200w.

Température de couleur: 6000K.

Conso: 7,3A max. à l'allumage (5.3A après 2 min.)

Plage de focalisation: 7.5 à 50°.

Dimmer intégré au ballast.  
Dimmable jusqu'à 50%.

Diamètre de la lentille: 175mm / 6.9".

Fixation: spigot 28mm (1-1/8") intégré.

Fourni avec porte filtre, volet, ballast et montée de lampe de 7m.

Accessoires disponible en option: Jeu de Scrim et boîte à lumière avec adaptateur.

Diamètre des accessoires (scrim): 230 mm / 9.06".  
Diamètre de l'adaptateur pour boîte à lumière: 245 mm / 9.65".

Boîte à lumière compatible: Chimera Quartz et Daylight S ou M.

Adaptateur / speedring pour boîte à lumière: Quartz/Daylight 245mm.

Lampe: L2/89254LO 1200 W/SE (Osram).

Culot de lampe: G38.

Dimensions: 511 x 375 x 325 mm / 20.1 x 14.8 x 12.8".

Poids: 9,9 kg / 22 lbs.

BTS MÉTIERS DE L'AUDIOVISUEL - OPTION GESTION DE LA PRODUCTION		Session 2021
ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET JURIDIQUE ET TECHNOLOGIE DES ÉQUIPEMENTS ET SUPPORTS - U3	MVEJTES	Page : 29/34



030 0003  
030 0004  
030 0006

Fiche technique



Pour une information plus complète  
consulter la notice du constructeur



## GROUPE ELECTROGÈNE

**LX 3000**  
**HX 3000**  
**LX 4000**  
**HX 7500 T**



### SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

	LX 3000	HX 3000	LX 4000	HX 7500 T
• Puissance :	3 kW	3 kW	4 kW	6 kW
• Courant :	230V - 13A		230V - 17.4A	230V-16A 400V-8.6A
• Type de prises :	2x10/16 A mono			1x10/16A mono 1x16A-3ph+N+T.tri
• Carburant :	Essence sans plomb			
• Vol. réservoir :	2.8 l	3.6 l	3.8 l	6.5 l
• Consommation :	1.2 l/h	1.33 l/h	1.9 l/h	2.41 l/h
• Niveau sonore :	98 Lwa		99 Lwa	
• Dimensions (L x h x l) :	59x46x43 cm		72x56x49 cm	71x57x59 cm
• Poids :	44 kg	41 kg	58 kg	76 kg

**Dotation de base :** Protection différentielle, piquet de terre

*Preface*



*Dear Customer,*

Congratulations on the purchase of your SCHOEPS MSTC 64 Ug ORTF stereo microphone. Below, we have provided some tips on how best to use your microphone, as well as some technical data.

This microphone consists of a T-shaped body with two built-in microphone amplifiers, and a matched pair of MK 4 cardioid capsules of the Colette modular system which are mounted 170 mm apart with an included angle of 110° (ORTF system). The stereophonic recording angle\* is 95°.

This is probably the simplest stereo technique in general use. In almost any situation it produces an evenly-spread stereo image with good localization, often without the need for spot or ambient miking. Setup is particularly quick and simple since the capsule spacing and angles are fixed, with only a single stand and microphone cable required. Placement is relatively uncritical and the technique produces good results even in the hands of an inexperienced or hasty user.

The MSTC 64 accepts any 12 V or 48 V standardized phantom powering (for details see page 13), with the maximum sound pressure level being slightly reduced (ca. 4 dB) when powered by 12 V.

The two MK 4g capsules included with the MSTC 64g are a specially selected, matched pair.

**Accessories (included):**

polished wood case, SG 20 stand clamp

In many situations the use of an elastic suspension is advisable. Due to the weight of the MSTC, the A 20 S with its stiffer elastics should be used.

**Accessories (optional):**

B 5 D and BBG windscreens, A 20 S elastic suspension



*MSTC 64 Ug with  
B 5 D windscreens and  
A 20 S elastic suspension*



*MSTC 64 Ug with  
BBG windscreens and  
SG 20 stand clamp*



*MSTC 64 Ug with BBG wind-  
screens and Windjammer (fur-  
like overcoat) on an SG 20  
stand clamp*

\* This is the range within which the sound sources should be placed, as "seen" by the microphone.

## Performance

Synology lutte pour améliorer la performance de nos NAS avec chaque mise à jour de logiciel longtemps même après le lancement d'un produit. Pour les entreprises et les utilisateurs qui demandent une performance sans compromis de la part de ces serveurs, vérifiez les images ci-dessous pour trouver le choix le plus adapté.

FS Série      UC Série      SA/XS+ Série      XS Série      12-16 baies      5-8 baies      4 baies      1-2 baies      Cache SSD

SMB 10GbE agrégé - Débit séquentiel (64KB)

Model	SA3600	SA3400	SA3200D	RS4017xs+	RS3617xs+	RS1619xs+ *	RC18015xs+
Read	5561.33	5520.05	3537.00	6221.77	5570.15	1523.02	2153.92
Write	2920.40	2731.02	1851.96	2668.49	1989.90	959.47	1767.63

*Les unités de mesure de débits sont en Mo/s*



## ANNEXE 12 -Cahier des charges FRANCE TÉLÉVISIONS

### III. APPENDICES

#### A. File format

The MXF encapsulation format described in the Pad Technical Recommendation. Diffuser file is compatible with the format expected by France Televisions, although limited to 8 tracks (tracks) audio.

##### **Format of the MXF container**

MXF Operational Pattern : Opa<sub>a</sub> standard RDD9

KAG Size : 512

Encapsulation method : Frame Wrapped Essences

#### B. Video format

Format : 1920x1080

Framerate : 25fps

Entrelacement : Entrelacé / Upper Field First

Codec Video : Sony XDCAM HD422

Profil : 4 :2 :2@High

Bitrate : 50Mb/s

GOP Size : 12(N<=12 / M<=3) Fixe ou Variable

GOP open/close : close

Images B : Yes

#### C. Audio format

Codec Audio : PCM Little Endian 24bit @ 48 kHz

---

Technical Standards CDE – 18 avril 2019 – 8/15  
france●tv

BTS MÉTIERS DE L'AUDIOVISUEL - OPTION GESTION DE LA PRODUCTION		Session 2021
ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET JURIDIQUE ET TECHNOLOGIE DES ÉQUIPEMENTS ET SUPPORTS - U3	MVEJTES	Page : 33/34

# DR 1 – Document réponse 1

CERTIFICATION DE PRECOMPTE 2021

A remettre à l'auteur

Articles L 382-5 et R 382-27 du code de la Sécurité sociale - Arrêté du 19 avril 1995

## IDENTIFICATION DE L'ARTISTE-AUTEUR

Nom :

Prénom :

Nom d'usage :

N° de sécurité sociale :

Adresse :

Activité ayant donné lieu à la rémunération :

## IDENTIFICATION DU DIFFUSEUR

Raison sociale :

Adresse :

Numéro SIRET (ou numéro RNA pour les associations) - à indiquer obligatoirement - :

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FACTURE OU NOTE DE CESSION DE DROITS

Montant de la rémunération brute hors TVA :

Montant de la cotisation de vieillesse plafonnée précomptée :  
(6,15% du montant brut HT facturé s'il est inférieur à 41 136 €)

Montant de la CSG précomptée :  
(9,20% de 98,25% du montant brut HT facturé\*)

Montant de la CRDS précomptée :  
(0,50% de 98,25% du montant brut HT facturé\*)

Montant de la CFPC précomptées :  
(0,35% du montant brut HT facturé)

**Total arrondi des cotisations précomptées :**

Montant de la rémunération nette hors TVA versée à l'artiste auteur :

Date du versement, le :

Taux	Base
------	------

6,15%

9,20%

0,50%

0,35%

**Cachet du diffuseur**  
**Nom et qualité du signataire**  
*Mentions obligatoires*

Fait le :

\* Lorsque la rémunération d'un artiste-auteur est supérieure à 164 544 € (4 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale pour 2020), la CSG et la CRDS doivent être calculées sur 100 % du revenu pour la part excédant ce plafond.

<b>BTS MÉTIERS DE L'AUDIOVISUEL - OPTION GESTION DE LA PRODUCTION</b>		<b>Session 2021</b>
<b>ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET JURIDIQUE ET TECHNOLOGIE DES ÉQUIPEMENTS ET SUPPORTS - U3</b>	<b>MVEJTES</b>	<b>Page : 34/34</b>